

17/04/2013

## Carrières et archéologie

### Une relation étroite à l'origine de découvertes archéologiques exceptionnelles

**En novembre 2012, la découverte d'un squelette entier de mammouth laineux, dans une carrière proche de Paris a fait sensation. L'événement est en effet rarissime puisque seuls 3 spécimens de ces mastodontes, disparus d'Europe depuis 10 000 ans, ont été découverts à ce jour. Cette découverte, réalisée à l'occasion de la fouille préventive d'un site gallo-romain, situé sur une carrière en exploitation, met en lumière le rôle joué par l'industrie des carrières dans la mise en valeur du patrimoine archéologique.**

Le lien entre les activités de carrières et l'archéologie est direct. En effet, si l'exploitation du sous-sol permet d'en extraire des sables et granulats à l'origine des matériaux nécessaires à l'aménagement des territoires, elle permet également des découvertes archéologiques exceptionnelles.

Les producteurs de granulats, représentés par leur union nationale (UNPG), sont très attachés à l'amélioration de la connaissance archéologique, à laquelle ils contribuent activement. L'exemple récent de la découverte d'Helmut le mammouth en est une des preuves les plus éclatantes. De nombreux autres exemples peuvent être cités. Ainsi, en 2010, un étonnant site néandertalien remontant à 200 000 ans a été mis à jour sur le site d'une carrière à Tourville-la-Rivière, près de Rouen. En 2009-2010, un village néolithique exceptionnel par la densité de l'occupation, la monumentalité des bâtiments et le caractère inédit de certaines architectures a été découvert sur le site d'une carrière de Pont-Sur-Seine. Depuis des décennies, les industries des carrières contribuent ainsi à la mise en valeur de découvertes archéologiques majeures.

Il n'est cependant pas toujours facile de concilier l'activité des carrières avec l'étude des sites archéologiques, et de réunir les financements nécessaires à la réalisation des diagnostics et des fouilles prescrites.

#### **Grâce à la concertation entre les acteurs, les délais liés à la procédure ont diminué**

Les carrières ont longtemps souffert des délais que les opérations d'archéologie préventive leur imposaient, délais souvent incompatibles avec leur activité commerciale et industrielle.

Alors qu'il faut en moyenne 7 à 10 ans pour obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière en France, la procédure d'archéologie préventive pouvait encore augmenter ce délai de deux ou trois ans, sans que la durée totale d'exploitation de la carrière ne change.

Grâce à l'organisation de réunions régulières entre les acteurs concernés (Institut national de la recherche archéologique préventive (INRAP), Service régional de l'archéologie (SRA), carrières), la tendance est aujourd'hui à la réduction de ces délais. Des cellules dédiées aux carrières ont parfois été mises en place au niveau régional, et la fin des fouilles réalisées à l'occasion de grands travaux - comme le canal Seine Nord - ont permis de dégager des ressources en temps et en hommes pour les activités extractives. Quand on sait qu'en Champagne-Ardenne, par exemple, le tiers des diagnostics d'archéologie préventive est réalisé en carrière, il était nécessaire de s'organiser ainsi !

La conjoncture économique joue également un rôle dans la réduction des délais : de moins en moins d'autorisations voient le jour, réduisant d'autant la demande de diagnostics.

**Cependant, le coût des fouilles archéologiques reste problématique pour un certain nombre d'exploitants.**

Malgré ces améliorations, l'archéologie préventive reste considérée comme un risque par les exploitants d'un secteur dont 68% des entreprises emploie moins de 10 salariés.

Alors que la profession contribue largement au financement du système, en acquittant une part importante de la redevance d'archéologie préventive d'une part, et en supportant les fouilles à sa charge d'autre part, elle ne bénéficie qu'exceptionnellement (un seul cas connu) du Fonds national d'archéologie préventive (FNAP). A ce titre, les exploitants attendent beaucoup des effets que produira la récente réforme de la redevance d'archéologie préventive.

A l'heure du « choc de simplification » souhaité par le Président de la République, et alors que la Commission d'évaluation vient de remettre un Livre blanc de l'archéologie préventive à la ministre Aurélie Filipetti, des solutions devraient pouvoir être trouvées pour faciliter la procédure et son articulation avec les autres procédures qui s'imposent aux carrières.

#### **Les chiffres clés du secteur des granulats**

Dans son ensemble, l'industrie du granulat affiche un chiffre d'affaires proche de 4 milliards d'euros. Elle emploie 15 000 personnes dans les carrières, essentiellement en milieu rural.

Pour répondre aux besoins de la filière de la construction et des travaux publics, les industriels ont produit 379 millions de tonnes de granulats en 2011, ce qui correspond à une production annuelle de 6 tonnes de granulats par habitant.

**Contact presse : Monet Communication** – Tel. 01 47 05 09 08  
Christelle de Montbel – [cmontbel@monetcom.com](mailto:cmontbel@monetcom.com)

---

L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) est l'organisation professionnelle représentant l'ensemble des entreprises qui extraient du granulat, c'est-à-dire du sable et des graviers, pour alimenter le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'UNPG réunit environ 900 entreprises, en grande majorité des PME, qui exploitent environ 1 600 carrières. L'UNPG est la principale composante de la fédération UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction). L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe la quasi-totalité des industries extractives de minéraux (granulats, minéraux industriels, chaux, roches ornementales...) et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...). La plupart de ces activités alimentent le secteur du BTP. Elles représentent près de 3 500 entreprises, 39 000 emplois et 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires.